

suadé, comme le prouve, d'ailleurs, l'expérience quotidienne, qu'il s'en faut tellement que l'Eglise combatte par une rivalité envieuse le pouvoir civil, qu'elle offre, au contraire, à celui-ci de nombreux et importants secours pour assurer le salut des citoyens et la tranquillité publique.

De leur côté, ceux qui sont revêtus de l'autorité sacrée doivent agir de telle sorte dans tous les actes de leur ministère, que les gouvernants comprennent qu'ils peuvent et doivent se fier pleinement à eux et qu'ils se persuadent n'avoir aucun motif de maintenir des lois qu'il est de l'intérêt de l'Eglise de voir abolies. Ce qui, le plus souvent, donne lieu aux soupçons et à la méfiance, ce sont les querelles des partis politiques, comme l'expérience vous l'a assez prouvé. Or, le premier et suprême devoir des catholiques et, nommément, du clergé, c'est de ne jamais professer, de ne jamais entreprendre quoi que ce soit qui s'écarte de la foi ou du respect envers l'Eglise ou qui soit incompatible avec la conservation de ses droits. Au demeurant, quoiqu'il soit libre à chacun d'avoir sa propre opinion sur les affaires purement politiques, pourvu qu'elle ne répugne pas à la religion et à la justice, et bien qu'il soit permis à chacun de soutenir son opinion d'une manière honnête et légitime, vous savez cependant, Vénérables Frères, combien pernicieuse est l'erreur de ceux, s'il en est chez vous, qui ne distinguent pas assez les affaires sacrées des affaires civiles et qui font servir le nom de la religion à patroner les partis politiques.

En employant donc la prudence et la modération voulues, non seulement il n'y aura plus lieu à suspicion, mais on verra aussi s'affermir cette concorde des catholiques que Nous désirons si ardemment. Que si, par le passé, il a été difficile de l'obtenir, c'a été parce que beaucoup, se montrant plus tenaces peut-être dans leurs opinions qu'il ne le faudrait, ont cru ne devoir se désister en rien ni pour aucun motif de l'attachement à leur parti. Or bien qu'on ne puisse réprover cet attachement lorsqu'il reste dans de certaines limites, il n'en est pas moins vrai qu'il s'oppose grandement à la réalisation de cette concorde suprême et si désirable.

Il vous appartient, Vénérables Frères, de consacrer toute l'efficacité de votre sollicitude et de votre action diligente afin que, une fois tous les obstacles prudemment écartés, vous réalisiez l'union salutaire des esprits. Cela vous sera d'autant plus aisé si, dans une affaire de si haute importance, vous mettez la main à l'œuvre, non pas séparément, mais en y faisant converger vos efforts communs. A cet effet, il semble principalement opportun qu'il s'établisse entre vous une communauté et une association de conseils, pour que vous ayez une même manière d'agir. Quant au choix de ces conseils et à l'adoption des moyens les plus aptes à atteindre le but, il ne vous sera pas difficile d'être éclairés si vous prenez pour règle ce qui a été déjà exposé et prescrit dans les affaires de ce genre par le Siège Apostolique, notamment par